

qu'il soit entrepreneur ou cultivateur, et un fonctionnaire, c'est que leur propre avoir n'est pas en cause. Le cultivateur ordinaire et le fabricant moyen exploitent leur entreprise avec leur propre argent; leur cas est donc très différent de celui du fonctionnaire. Il n'y a toutefois pas de différence entre le haut fonctionnaire et le bureaucrate d'une importante société; les décisions que prennent ces derniers ne sont pas nécessairement à notre avantage, et ni l'un ni l'autre ne met son avoir en jeu. Le vice-président d'une société multinationale et son conseil d'administration ne mettent pas leur avoir en jeu; ils administrent la société grâce aux investissements des actionnaires de qui ils se soucient bien peu, parce qu'ils songent d'abord à leur propre expansion, prestige et statut; leur seul désir est de donner aux gens qui, incidemment, possèdent la société, le minimum qui puisse les satisfaire. Le fonctionnaire n'utilise pas non plus son propre argent, mais celui du contribuable. Ainsi, tous ses rêves et ses visions ne lui coûteront pas un liard. La source est inépuisable.

Ce genre de bill provient de ce type de milieu. Il n'est pas l'œuvre du cabinet ou des membres du caucus qui, politiquement, sont sensibles au problème tel qu'il existe réellement, à la profondeur et à l'étendue des solutions vraiment nécessaires.

J'ai le regret de dire que je voterai en faveur de ce bill parce qu'il représente un petit pas en avant, et il vaut mieux quelque chose que rien, mais je ne le ferai que pour cette raison. Après une longue période de gestation, bien plus longue que les neuf mois ordinaires, je tiens à dire que si c'est tout ce que le gouvernement peut offrir comme solution au genre de problème complexe que la mainmise étrangère représente pour les Canadiens, il aurait mieux fait de s'abstenir complètement.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un véritable plaisir que de prendre la parole après le député de Duvernay (M. Kierans). Tout juste avant mon entrée à la Chambre, alors que l'entretien habituel se poursuivait derrière les rideaux, les députés ministériels, voulant juger de la durée du débat, me posèrent la question suivante: «Combien d'orateurs avez-vous prévus?» J'ai répondu que nous en avions trois, quatre s'ils comptaient Eric Kierans. Je suis ravi de la prise de position du député de Duvernay, parce qu'il est en un sens un exemple de ce qui est arrivé à plusieurs d'entre nous. Je me souviens de l'époque où le représentant de Duvernay s'inquiétait moins qu'aujourd'hui de l'apport de fonds étrangers, et s'élevait même vivement parfois contre les tendances nationalistes extrêmes. Il en fut de même dans mon cas, pour bon nombre de questions.

On exerce des pressions sur nous à l'heure actuelle pour faire adopter ce bill-ci. Le gouvernement veut sans doute en faire une sorte de modèle. Pour quelle raison? Je ne saurais le dire, mais il semble croire que l'adoption de cette mesure lui serait favorable. Il s'imagine, je suppose, qu'elle serait avantageuse pour le pays. Il est question que le comité des finances l'examine rapidement afin que la Chambre en soit de nouveau saisie et que le bill soit adopté à la fin de juin. Ce serait un bien grave erreur, selon moi, que de faire examiner ce bill au comité et de le faire adopter à la Chambre à toute vitesse, étant donné son peu de valeur. Nous nous rendons peut-être un bien mauvais service en l'adoptant, en ce sens que nous irons à l'encontre de l'opinion qui existe au Canada et qui réclame des mesures vraiment importantes au sujet de la propriété étrangère.

Certains tenants du parti se trouvent dans une position vraiment embarrassante, comme par exemple le député

de St. Paul's (M. Wahn) et les libéraux qui ont signé le télégramme du Comité pour un Canada indépendant. Le bill n'a évidemment pas beaucoup de valeur à leurs yeux. D'autre part, ils se disent que c'est mieux que rien et que nous devrions l'adopter, même s'il ne s'agit que d'une demi-mesure. J'aimerais vous faire comprendre que ce n'est pas mieux que rien; c'est pire que rien, car c'est une tentative de désamorcer toute cette question de la mainmise étrangère au Canada avec un projet de loi qui ne va rien changer.

Si nous n'allons nous soucier que de la question des mainmises, il nous faut nous demander ce qu'il y a là de si urgent. Tout d'abord, il ne reste plus grand-chose sur quoi mettre la main, si nous partons de ce principe, et deuxièmement, puisque les mainmises ne représentent qu'une proportion relativement faible de l'augmentation de la propriété étrangère d'une année à l'autre, je vois mal le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui va être chargé d'examiner les mainmises étrangères, refusant qui que ce soit; car étant donné le genre de critères qu'on a établis, je doute fort qu'il y ait une prise de contrôle d'une industrie au Canada qu'on ne puisse faire entrer dans les limites de ces critères. De fait, si le projet de loi était loi aujourd'hui, il y aurait fort peu de différence dans le taux des mainmises qui se produiraient au Canada.

Qu'y a-t-il donc de si urgent à adopter le projet de loi? Si nous examinons les secteurs clefs, comme les journaux, la télévision, les banques, les transports, l'uranium, l'électricité et les pipelines, la plupart d'entre eux sont maintenant contrôlés par des étrangers. Il ne peut y avoir mainmise dans ces domaines sans que le gouvernement intervienne. Les fois où il y a eu suffisamment de protestations et de préoccupation dans le pays, le gouvernement est intervenu sans l'appui d'une loi. Il l'a fait dans le cas de la Home Oil, dans le cas de l'uranium, dans le cas de la Denison, et dans le cas de la Banque mercantile. Le gouvernement n'avait pas de loi à laquelle recourir. D'où détenait-il le pouvoir d'agir comme il l'a fait? Apparemment, il détenait le pouvoir nécessaire, à moins qu'il n'ait agi illégalement, car il est intervenu et il a fermement mis fin aux prises de contrôle par l'étranger.

La vérité, c'est que le gouvernement a actuellement tout le pouvoir requis pour empêcher les prises de contrôle au Canada, pourvu qu'il l'exerce; mais dans la plupart des cas, il préfère s'abstenir. On nous demande ici de tirer le gouvernement d'un mauvais pas et d'établir des critères qui s'avèrent tellement généraux que toute prise de contrôle peut virtuellement s'adapter à ces critères. Le gouvernement prétendra avoir légiféré, et tout le monde aura observé les critères. Cela me rappelle la brochure de bonne conduite qu'il avait expédiée à tous les propriétaires étrangers d'industrie, en leur disant de se conduire convenablement. J'ai entendu les ministres l'un après l'autre déclarer qu'il n'y avait à s'inquiéter de rien, puisque tous avaient consenti aux principes de bonne conduite établis. Bien sûr, leur bonne conduite a été très avantageuse pour le gouvernement. Les compagnies ont demandé à participer au programme américain DISC, et elles ne se sont même pas préoccupées d'en avertir le gouvernement. Je soupçonne que ce projet de loi sur les prises de contrôle ne sera qu'un camouflage qui permettra au gouvernement de se tirer d'un mauvais pas alors qu'il doit intervenir dans les prises de contrôle étrangères. Franchement, je préférerais qu'il n'y ait pas de mesure du tout, au lieu de ce projet timide et insipide qui sera inefficace. Je préférerais que le gouvernement demeure dans l'embarras, qu'il fasse l'objet de pressions